



L'Épiphanie

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 577-20

Avis public est par les présentes donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que le conseil municipal a adopté, lors de la séance publique tenue le 15 septembre 2021, le Règlement numéro 577-20, intitulé « Règlement numéro 577-20 modifiant le Règlement de zonage numéro 577 et ses amendements afin de réviser la définition d'une enseigne au sens de l'application de ce règlement ».

Ledit règlement est présentement déposé au bureau de la soussignée pour examen par toute personne intéressée, aux heures de bureau, et il est entré en vigueur le 28 octobre 2021.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 28 octobre 2021

La greffière,

FLAVIE ROBITAILLE